

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2008

L'an deux mil huit, le vingt sept mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 21 mars 2008.

Etaient présents : Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL

Secrétaire de séance : Serge MOREL

Membres en exercice : 11

1. Désignation des délégués aux instances communales, syndicales et communautaires

Communauté des Communes du Canton d'Etrépagny :

Les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) prévoit que la Commune de Gamaches en Vexin soit représentée par deux délégués.

La Communauté des Communes est compétente dans le domaine

- ✓ du développement économique
- ✓ de l'aménagement du territoire, adhésion au Syndicat de Pays et au SYGOM
- ✓ de l'investissement pour la voirie communale
- ✓ du transport scolaire
- ✓ des équipements sportifs intercommunaux
- ✓ du développement de la lecture, de la politique de l'enfance et de la jeunesse

Le Conseil Communautaire élira un président et six vice-présidents et les délégués se répartiront en commissions qui prépareront les décisions proposées en Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire se réunit en général le dernier jeudi du mois à partir de 18 heures à la salle Jacques Brel d'Etrépagny ; les réunions sont publiques.

Perrine Forzy et Serge Morel sont élus délégués de la Commune de Gamaches en Vexin à la Communauté des Communes du canton d'Etrépagny à l'unanimité du Conseil Municipal.

Serge Morel se chargera d'informer régulièrement le Conseil Municipal des dates de Conseils Communautaires, des réflexions et décisions de la Communauté des Communes.

Syndicat à Vocation Scolaire des Thilliers, Gamaches, Villers en Vexin :

Les statuts du Syndicat prévoient que la Commune est représentée par deux délégués.

Le SIVOS se réunit au moins 4 fois par an pour traiter des questions relatives au fonctionnement des trois écoles du Regroupement Pédagogique.

Perrine Forzy et Bruno Taunin sont élus délégués de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat à Vocation Scolaire des Thilliers, Gamaches, Villers en Vexin à l'unanimité du Conseil Municipal.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand :

Les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand prévoient que la Commune désigne deux délégués titulaires.

Il y a environ 4 réunions par an aux Andelys, le lundi à compter de 17h30.

Perrine Forzy et Guillaume Voeltzel sont élus délégués de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand à l'unanimité du Conseil Municipal.

Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors :

Les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors prévoient que la Commune désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Alexandre Quillet est élu délégué titulaire de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors à l'unanimité du Conseil Municipal.

Benoît Morellet est élu délégué suppléant de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépigny-Gisors à l'unanimité du Conseil Municipal.

Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure :

Les statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure prévoient que la Commune désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Syndical se réunit 4 fois par an, le samedi matin à Evreux.

Perrine Forzy est élu délégué titulaire de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure à l'unanimité du Conseil Municipal.

Francis Lorient est élu délégué suppléant de la Commune de Gamaches en Vexin au Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure à l'unanimité du Conseil Municipal.

Commission des Finances :

Cette Commission se réunit une fois par an pour viser les comptes de l'année écoulée et regarder en détail le budget avant qu'il ne soit présenté au Conseil Municipal

Perrine Forzy, Alexandre Quillet, Francis Lorient, Serge Morel, Patrick Debonne, Bruno Taunin sont élus membres de la Commission des Finances à l'unanimité du Conseil Municipal.

Comité Communal d'Action Sociale :

Ce Comité doit se réunir 4 fois par an pour statuer sur les aides sociales et les aides médicales ; il doit être composé à parité de membres du Conseil Municipal et de représentants désignés par les associations de retraités, associations de personnes handicapées, des associations familiales et d'associations d'insertion. Il est présidé d'office par le Maire de la Commune.

Patricia Leroux, Anne Sigwalt et Patrick Debonne sont élus membres du C.C.A.S. à l'unanimité du Conseil Municipal.

Commission Communale des Impôts Directs :

Il convient de proposer à l'administration des Contributions directes 11 noms pour les Commissaires titulaires dont un nom d'une personne n'habitant pas la Commune et autant pour les Commissaires suppléants.

Cette Commission se réunit une fois par an en janvier pour statuer sur les changements d'évaluation des valeurs locatives intervenues du fait de nouvelles constructions et de travaux sur les maisons.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne présenter à cette Commission que les seuls noms de personnes connues comme étant intéressées pour y participer ; il désigne donc :

Gilles MESNARD, Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIENT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL.

Comité des Fêtes :

Ce Comité est composé de membres du Conseil Municipal et de Gamachois volontaires. Il a pour mission d'animer le village en vue de créer du lien entre les villageois. La Commune lui accorde une subvention annuelle.

Le Conseil décide d'inviter l'ensemble des Gamachois à une réunion de constitution du Comité des Fêtes le samedi 19 avril à 10h30 à la Maison des Associations.

2. Vote du budget prévisionnel 2008 et des délibérations attenantes :

Les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 157 705 €
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 82 967 €

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

Vote des taux d'imposition locale :

Vu l'augmentation du coût des charges et la perte de 7 108 € par an du fait de la fermeture des Ets Hedouin

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter les taux des taxes d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier Non Bâti de 1 %.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- 3.80 % pour la taxe d'habitation
- 8.03 % pour le foncier bâti
- 12.91 % pour le foncier non bâti
- 7.34 % pour la taxe professionnelle

Cette augmentation de 1% sur les trois premières taxes apportera à la Commune un surplus de recette de 250 €.

Indemnité de Conseil du Receveur Municipal 2008- M. Cordier :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de Conseil aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution à Monsieur Cordier, en qualité de Trésorier de Gisors - Etrépagny, d'une indemnité annuelle, révisable annuellement, dans les limites définies à l'article 4 du même arrêté, au taux de 100%.

Indemnité de fonction du maire :

Le Conseil Municipal prend note que depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la Loi à compter de la date d'entrée en fonction du maire.

Indemnité de fonction des adjoints :

Le Conseil municipal décide d'accorder, à compter de leur élection le 14 mars 2008, à chacun des trois adjoints la moitié de l'indemnité de fonction à laquelle ils peuvent prétendre.

Achat de mobilier et équipement :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire en investissement l'achat de mobilier et équipement lorsque ces acquisitions ont un caractère de durabilité, cela même si le montant individuel de la dépense est inférieur à 609.80 €.

Redevances d'occupation du domaine public :

Conformément au décret du 27 décembre 2005, le Conseil fixe, à la date du 1er janvier 2008, à 33.02 € par km et par artère les installations souterraines, à 44.03 € pour les installations aériennes et 22.01 € par m2 au sol pour les autres installations, les montants des redevances annuelles dues par les opérateurs de télécommunication et tout autre occupant du domaine public.

Convention de tonte :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de tonte avec M. Durand.

Répartition du produit des concessions de cimetière :

Madame le maire informe que les concessions de cimetière sont délivrées sans terme et que la valeur d'une concession est de 46 € le M2. Elle propose que les sommes récoltées continuent à être versées au budget principal de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser le produit des concessions au cimetière au budget principal de la Commune.

Demande de subvention auprès du Département :

A l'unanimité le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'installation à l'école de 5 volets roulants, de rambardes d'accès, d'un nouvel éclairage du tableau noir et d'un arrêt d'urgence du système électrique.

3.Choix du mobilier d'éclairage public pour la route de Chauvincourt et les impasses des peupliers :

Les travaux sont en attente de l'aval par France Telecom de l'étude diligentée par le SIEGE.

Les Conseillers Municipaux sont favorables à l'installation d'un mobilier d'éclairage public de même type que celui installé rues de la messe et rue aux juifs ; cependant il décide d'attendre la communication des différents tarifs avant de se prononcer définitivement. Madame le Maire demandera que soient installées une prise différentielle en haut de certains mâts.

4. Information sur le projet de l'Inspection Académique de fermeture d'une classe à Villers :

La Commune a été destinataire d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'informant d'un projet de fermeture de classe à Villers pour la prochaine rentrée scolaire. A l'unanimité le Conseil Municipal s'insurge contre cette menace de fermeture au motif qu'une telle mesure serait à l'encontre d'un enseignement de qualité pour les enfants : effectif de 25 élèves par classe avec une classe à trois niveaux. Ils chargent Madame le Maire et Bruno Taunin, délégué au SIVOS d'argumenter auprès de l'Education Nationale afin que soient maintenues les 4 classes actuelles dans notre Regroupement Pédagogique.

5. Questions diverses :

Réunion d'information des Gamachois par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté des Communes du Canton d'Etrépagny (SPANC) :

Madame le maire informe qu'une invitation sera adressée à l'ensemble de propriétaires Gamachois pour une réunion d'information sur l'obligation de contrôle par la collectivité des assainissements individuels des eaux usées et les conditions mises en place localement pour ce contrôle.

Cette réunion aura lieu le mercredi 23 avril à 18 heures à la Maison des Associations.

Travaux de France Telecom / ADSL :

Les travaux de rénovation de notre réseau France Telecom devraient débuter la semaine prochaine.

Communication :

Madame le Maire informe que le futur site web de la Commune est toujours en cours de réalisation.

Le Conseil décide de proposer aux Gamachois de recevoir sur papier ou par courriel les comptes-rendus écrits de ses réunions.

Fermeture des établissements Hédouin :

Serge Morel s'interroge sur le devenir de la cuve à gasoil de l'entreprise. Madame le Maire enverra un courrier au mandataire judiciaire de l'entreprise pour faire le point sur le sujet.

Illuminations de fin d'année :

Serge Morel propose que la Commune investisse dans des illuminations et est chargé de faire des propositions chiffrées lors d'un prochain Conseil.

Investissements futurs :

Afin de fixer des objectifs, les Conseillers proposeront lors d'un prochain Conseil les différents investissements qu'ils envisagent pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.